

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 15 novembre 2021 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2947 chemin Coda

Objet de la demande de dérogation mineure 2021-0040:

La demande de dérogation mineure 2021-0040 vise à régulariser l'implantation de la piscine creusée qui offre une marge arrière de 1 mètre au lieu de 2 mètres tel que l'exige le règlement de zonage 377.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 29 octobre 2021.



Nathalie Girard
Secrétaire-trésorière / Directrice générale